

ROUXEL (Jean-Yves), *Le Saint-Siège sur la scène internationale*

Paris, L'Harmattan, 1998, 314 p. (préface de Mgr Roland Minnerath)
(bibliogr.) (coll. « Logiques juridiques »)

Émile Goichot



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/assr/20706>

ISSN : 1777-5825

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2000

Pagination : 133

ISBN : 2-222-96691-4

ISSN : 0335-5985

Référence électronique

Émile Goichot, « ROUXEL (Jean-Yves), *Le Saint-Siège sur la scène internationale* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 110 | avril-juin 2000, document 110-93, mis en ligne le 19 août 2009, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/assr/20706>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Archives de sciences sociales des religions

ROUXEL (Jean-Yves), *Le Saint-Siège sur la scène internationale*

Paris, L'Harmattan, 1998, 314 p. (préface de Mgr Roland Minnerath)
(bibliogr.) (coll. « Logiques juridiques »)

Émile Goichot

RÉFÉRENCE

ROUXEL (Jean-Yves), *Le Saint-Siège sur la scène internationale*, Paris, L'Harmattan, 1998, 314 p. (préface de Mgr Roland Minnerath) (bibliogr.) (coll. « Logiques juridiques »)

- 1 « Saint-Siège » affiche le titre. Mais la phrase initiale annonce qu'on va « traiter de la présence de l'Église sur la scène internationale », et la définition de l'Église est empruntée aux théologiens et aux canonistes. La première partie décrit donc cette présence : bref historique, très ...condensé (un échantillon : « de la partition de l'Empire carolingien allaient naître trois États, France, Allemagne, Italie »), des origines aux accords du Latran, et position actuelle ; la diplomatie vaticane, « active » et « passive » ; les premiers contacts avec les organisations internationales. On aborde ensuite la participation progressive de « l'auto-limitation » aux lendemains de la guerre jusqu'au débloccage opéré surtout par Paul VI – à leur activité, ses modalités (une distinction importante : selon les cas, c'est tantôt le [mini-]État de la Cité du Vatican qui intervient à titre de membre, tantôt le Saint-Siège comme observateur sans droit de vote), ses finalités avec une attention particulière au débat démographique et à l'action en faveur de la paix. La dernière partie se concentre sur l'Europe et la participation à la Conférence sur la Sécurité et la Coopération (C.S.C.E.), considérée comme « le véritable retour du Saint-Siège sur la scène internationale ».
- 2 On l'aura compris, ce n'est pas un livre d'histoire ni de sociologie. Il paraît dans une collection intitulée « Logiques juridiques ». Logique ici particulière, celle du discours que l'institution tient sur elle-même, et l'ouvrage est, pour l'essentiel, un montage de

documents pontificaux ou conciliaires et de commentaires « autorisés » (bibliographie exclusivement de langue française). C'est son intérêt, puisque ce discours a bien son importance, qu'il s'articule avec vigueur, non sans une pointe de ce qu'on appelait naguère « triomphalisme », et le livre en présente une sorte d'anthologie, composite mais nourrie. Ses limites aussi, car l'on reste précisément dans l'univers du discours, assez loin de l'histoire concrète.